

## **Note d'information aux personnes vivantes qui demandent accès aux renseignements de santé dans le contexte du recours collectif contre les compagnies de tabac**

### **Rôle des établissements de santé dans le cadre du recours collectif contre les compagnies de tabac**

Les établissements de santé et de services sociaux de Santé Québec ne sont pas impliqués dans le litige. Leur seul rôle consiste à vous accompagner dans la recherche des documents utiles pour vos démarches.

### **Modalités de traitement des demandes d'accès aux dossiers médicaux dans le cadre du litige**

Un formulaire spécifique au litige et une plateforme de dépôt ont été élaborés et mis en place, dans le cadre d'une collaboration entre le réseau de la santé et les avocats du recours. Le fait que nous utilisons ces outils permet à Santé Québec d'acheminer efficacement les documents à l'agent autorisé du recours collectif, qui s'en servira pour vérifier votre admissibilité à une compensation.

Cette manière de procéder aide les services des archives des établissements à faire face au volume important de demandes reliées au recours collectif. Il s'agit donc de la façon la plus simple et la plus rapide, pour vous et pour nous, pour faire progresser les démarches.

La contrepartie, c'est que dans ce contexte de très forte demande, nous ne pouvons pas dédoubler les efforts et vous transmettre directement une copie des renseignements que nous avons transmis à l'agent du recours. Si nous procédions ainsi, nous ne serions pas en mesure de traiter l'ensemble des demandes.

Nous nous assurons que les documents soient bien transmis. Vous n'avez pas besoin de vérifier ni de demander une copie pour vous : tout ce qui est nécessaire est déjà transmis.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre patience.